

GUIDE DES PARTENAIRES

SRA LAVAL

STABILITÉ RÉSIDENTIELLE AVEC ACCOMPAGNEMENT



UNE DÉFINITION COMMUNE DE L'ITINÉRANCE

Les organismes promoteurs SRA s'accordent sur la définition de l'itinérance telle que décrite dans ***La Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*** qui la définit comme:

« un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes ».

HISTORIQUE

Notre projet commun de stabilisation résidentielle avec accompagnement (SRA) regroupe 10 organismes communautaires engagés au sein du Réseau des organismes en itinérance de Laval (le ROIL). Il vise à prévenir et réduire l'itinérance à Laval en accompagnant des personnes dans leur démarche d'intégration et de stabilisation en logement. Depuis 2015, ces organismes travaillent de concert afin d'identifier les personnes admissibles au projet et de les accompagner dans une démarche de réinsertion sociale :

- L'Oasis – Unité mobile d'intervention
- L'Auberge du cœur l'Envolée
- Le TRÎL – Travail de rue Île de Laval
- L'ACEF de Laval
- Le Relais communautaire de Laval
- Maison Dominique
- L'Aviron – Hébergement communautaire
- Les Habitations l'Envolée de Laval
- Déclic Action
- Le ROIL - Ancrage

Les pratiques de concertation de ces organismes promoteurs du projet SRA permettent la mise en commun de l'expertise de tous et chacun au profit des personnes visées par le projet. Dans le cadre d'une première démarche de recherche-action en 2015, les promoteurs ont contribué à modéliser les contours de l'approche SRA à Laval à partir d'un portrait de la situation d'itinérance*. En conformité avec le plan communautaire régional, cette première structure de gestion a permis de jeter les bases d'un modèle de fonctionnement qui inclu tous les acteurs lavallois de la lutte contre l'itinérance.

Dans le cadre d'une deuxième démarche de recherche ayant bénéficié d'une subvention interne de l'Université de Montréal (BRVD), les promoteurs ont souhaité clarifier la structure de gestion du modèle commun SRA de Laval afin de mener des interventions concertées et cohérentes avec la mission et les approches des différents partenaires. Un autre objectif consistait également à mieux faire connaître le projet par des capsules vidéos. Ainsi, de juin 2017 à septembre 2018, après l'analyse de la documentation existante, des rencontres de groupe avec les différents comités ainsi que des entretiens individuels avec les organismes promoteurs ont permis la réalisation d'un guide de gestion et d'un guide d'intervention en logement. Ceux-ci ont servi à la création du guide que vous tenez entre vos mains. Il a été mis à jour en 2025 afin d'informer nos partenaires dans leur travail de repérage et référencement au projet SRA.

*L'itinérance à Laval, Mieux comprendre le phénomène pour élaborer un projet commun SRA, Élisabeth Greissler et le comité de recherche du ROIL (la recherche est disponible sur le site du ROIL).

LE MODÈLE COMMUN-DÉFINITIONS

LES PROMOTEURS

Dix organismes communautaires membres du ROIL qui participent activement au modèle commun.

L'ORGANISME COORDONNATEUR

Le ROIL a été choisi en concertation par les autres promoteurs pour coordonner le projet SRA. Il veille à la reddition des comptes et au suivi administratif du projet commun via la coordination. Le CA du ROIL détient le pouvoir décisionnel pour le projet SRA Laval.

LE COMITÉ DE SUIVI

Il est composé des 10 promoteurs et veille à ce que le projet respecte ses principes organisationnels. Il représente les partenaires impliqués dans cette approche au niveau politique et il suit l'évolution du projet en ce qu'il détermine ses grandes orientations. Il est consulté lorsqu'il y a des modifications au projet SRA et a un pouvoir de recommandation au CA du ROIL.

LA COORDINATION DU PROJET SRA

Elle est embauchée par l'organisme coordonnateur (le ROIL) pour coordonner l'ensemble du projet: organisation des comités, formation continue des intervenant-es, représentation du programme, alimentation du comité de suivi pour ses orientations, gestion du budget, liens avec les partenaires, etc.

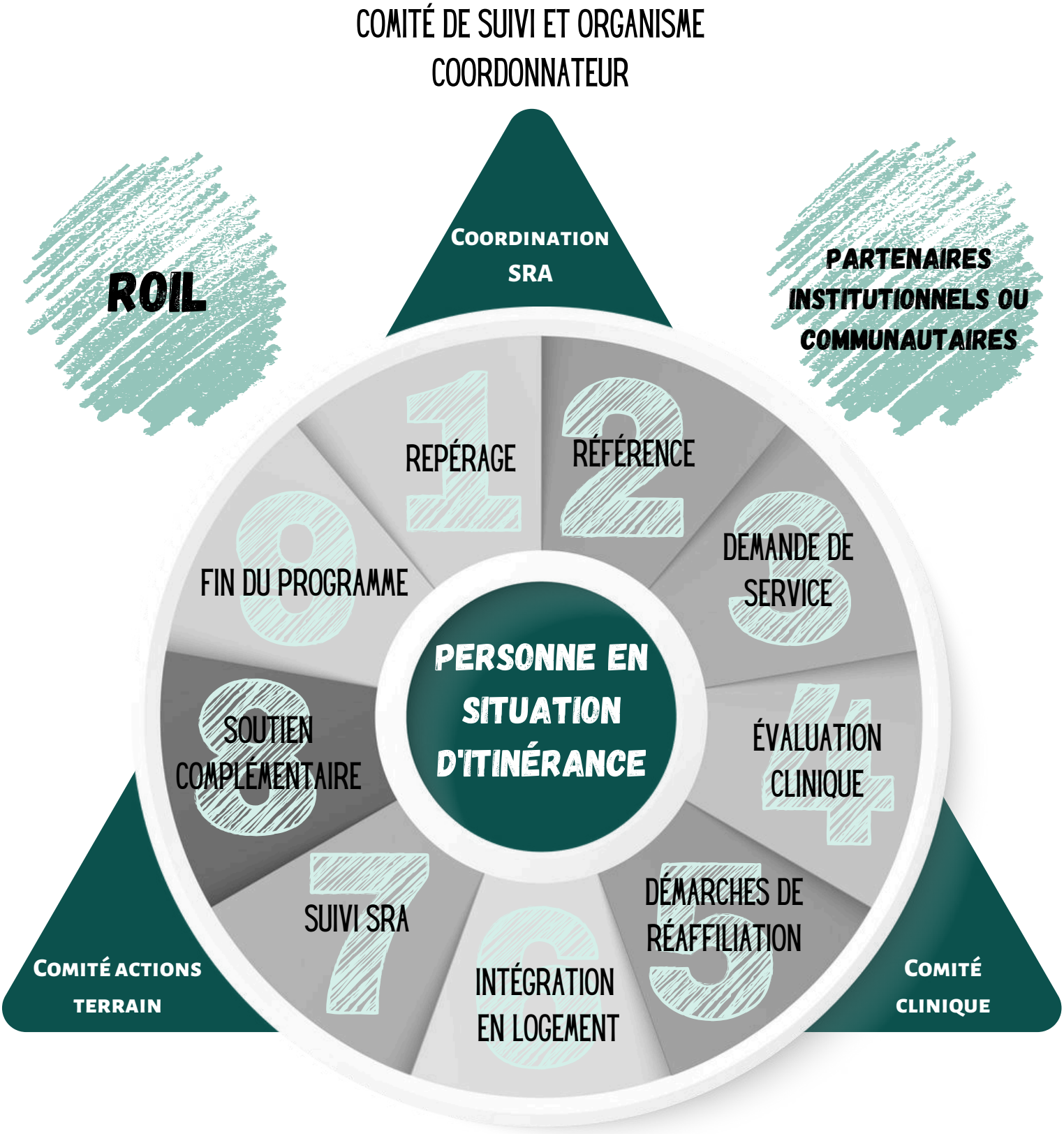
LE COMITÉ CLINIQUE

Composé des coordination cliniques des organismes promoteurs, il évalue les différentes demandes de services reçues afin d'identifier les besoins des participant-es et de leur octroyer le soutien requis. Il se rencontre une fois par mois. Un-e intervenant-e SRA ne peut pas faire partie de ce comité.

LE COMITÉ ACTIONS TERRAIN

Il vise à arrimer les différentes ressources afin de pouvoir faciliter la collaboration et la communication entre les acteur-trices du milieu, établir des passerelles de services, coordonner les ressources disponibles, tisser des filets de sécurité pour favoriser une stabilité à plus long terme des participant-es, encourager l'intervention multidisciplinaire, soutenir la mise en œuvre des plans d'intégration des participant-es SRA et développer éventuellement une communauté de pratiques.

SCHÉMA DE GESTION



LE PROCESSUS SRA

1 REPÉRAGE

ENSEMBLE DES PROMOTEURS OU PARTENAIRES DU PROJET SRA

- Connaissance du programme et des critères;
- Lien avec les personnes en situation d'itinérance;
- Échanges formels ou informels.

2 RÉFÉRENCE

ENSEMBLE DES PROMOTEURS OU PARTENAIRES DU PROJET SRA

- Bonne relation intervenant-e/participant-e;
- Personne volontaire, engagée et motivée;
- La personne correspond aux critères de sélection;
- Échanges formels ou informels.

3 DEMANDE DE SERVICE

INTERVENANT-ES SRA

- Établir un lien de confiance avec le-la participant-e lors d'échanges formels et informels;
- Analyse clinique (besoins, motivations, engagement) réalisée sur au moins deux rencontres;
- Entrevue de minimum 2h (qui peut être divisé sur plusieurs rencontres) avec le-la participant-e;
- L'intervenant-e complète la demande de service et la fait signer par le-la participant-e.

4 ÉVALUATION CLINIQUE

COMITÉ CLINIQUE

- Évaluation au cas par cas, basée sur un principe d'équité et non d'égalité;
- Le comité doit conserver une mémoire corporative au fil du temps, la stabilité de ses membres est donc importante.

5 DÉMARCHES DE RÉAFFILIATION

INTERVENANT-ES SRA

- Plan d'intégration sociale;
- Rencontres régulières pour accompagner la personne dans sa réaffiliation ou les objectifs qu'elle s'est fixée;
- Évaluation du budget des participant-es;
- Visite de logements avec les participant-es;
- Contacts et médiation avec les propriétaires;
- Signature d'un bail légal, complet et bien rempli.

LE PROCESSUS SRA (SUITE)

6 INTÉGRATION EN LOGEMENT

INTERVENANT-ES SRA

- Réservation du camion de déménagement du Relais;
- Rendez-vous avec le Relais pour 3 articles gratuits;
- Rendez-vous à l'entrepôt pour l'équipement de base;
- Première épicerie avec les participant-es;
- Visite du nouveau quartier et présentation des ressources pertinentes;
- Contact avec les services publics.

7 SUIVI EN LOGEMENT

INTERVENANT-ES SRA

- Rencontres hebdomadaires à domicile;
- Démarches pour les papiers légaux et l'OMH;
- Démarches médicales, légales, psychosociales;
- Démarches d'employabilité et de revenus;
- Intégration sociale;
- Plan d'intégration sociale (plan d'intervention);
- Relations locateur-locataire.

8 SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE

INTERVENANT-ES SRA OU PARTENAIRES

- Activités éducatives, récréatives, cuisines collectives et ateliers de sensibilisation;
- Soutien psychosocial;
- Consultations budgétaires ponctuelles;
- Information sur les droits et obligations des locataires;
- Dépannage alimentaire, vestimentaire et ameublement et bien d'autres services.

9 FIN DU PROGRAMME

INTERVENANT-ES SRA OU PARTENAIRES

- Orientation et référence;
- Nouveau plan d'intervention, le cas échéant;
- Pérennité des liens (ré-affiliation et réseau d'entraide);
- Échanges formels et informels.

PARTICIPATION AU PROJET SRA

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Avoir 18 ans ou plus;
- Être en situation d'instabilité résidentielle ou d'itinérance **depuis au moins 3 mois consécutifs** (lorsque la personne provient des centres jeunesse, les 3 mois doivent s'être écoulés alors qu'elle avait 18 ans);
- Avoir un parcours clair d'itinérance;
- Souhaiter s'installer seul-e à **Laval**;
- Avoir des revenus correspondant aux critères de l'OMH;
- Démontrer un engagement et une capacité à se **mobiliser dans des démarches** de réaffiliation.

Si la personne a déjà fait partie du projet SRA, elle doit **attendre 1 an** avant de faire une nouvelle demande.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le projet SRA n'est PAS un service immédiat. Nos intervenant-es ont une liste d'attente et lorsqu'une personne nous est référée, nous ne pouvons pas prédire quand est-ce qu'elle sera rencontrée.
- Le projet SRA n'est PAS une banque de logements ni un service de recherche de logement, mais un service d'accompagnement qui mise sur l'autonomie de la personne dans sa recherche de logement dans le secteur privé;
- C'est un projet d'accompagnement à la stabilité résidentielle dans lequel les participant-es doivent être motivés à s'impliquer. Ils sont volontaires et peuvent se désister à tout moment;
- Nos intervenant-es travaillent uniquement sur le territoire lavallois;
- Ce n'est PAS pour les couples.

LE-LA PARTICIPANT-E POURRAIT OBTENIR UNE PARTIE OU L'ENSEMBLE DES ASPECTS SUIVANTS :

- Un soutien au loyer mensuel versé au propriétaire;
- Une épicerie de base;
- Un matelas neuf double;
- Trois articles gratuits (selon les disponibilités) au Relais communautaire de Laval;
- De l'équipement pour l'appartement (draps, ustensiles, cafetière, etc.).

LES RESSOURCES SONT ATTRIBUÉES EN FONCTION DE :

- De l'évaluation clinique des besoins.
- Du budget et des ressources disponibles dans le cadre du projet SRA.

L'ACCOMPAGNEMENT

PRÉSENTATION

- L'accompagnement implique le suivi et le soutien complémentaire. C'est un **aspect primordial du Projet SRA;**
- Il se fait en fonction des besoins et des capacités de chaque participant-e;
- Il débute aussitôt que la personne est acceptée au projet;
- Il vise la stabilité résidentielle en misant sur l'autonomisation de la personne, tout en tenant compte de ses capacités.

L'ACCOMPAGNEMENT EST UN MODE RELATIONNEL STRUCTURÉ AUTOUR DE TROIS IDÉES-FORCES : « ÊTRE AVEC QUELQU'UN» QUI « EST EN CHEMIN VERS », DANS UNE « DYNAMIQUE DE COLLABORATION ET DE PARTAGE ». (MAELA PAUL 2004)

L'intervenant-e offre un **suivi hebdomadaire** à la personne participante et l'accompagne dans les démarches ciblées par le plan d'intégration sociale.

Lorsque la personne aménage en logement, il est obligatoire que le suivi se fasse dans le cadre de **visites à domicile** (sauf en cas de situation de crise ou de crainte pour la sécurité de l'intervenant-e). Les visites à domicile ont pour but de vérifier l'état et la salubrité du logement, évaluer les capacités de la personne et s'assurer qu'elle vit seule.

BUTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Le développement du réseautage de la personne en fonction de ses objectifs et ses besoins (voir recommandations du comité clinique);
- L'autonomisation de la personne sur différents plans: entretien du logement, budget, nourriture, activités, divertissement, santé mentale et physique, etc.
- Réunir les documents de base pour toute démarche future ou pour un référencement à l'OMH.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

L'accompagnement offert par le projet SRA ne remplace pas ceux qui sont déjà offerts par d'autres ressources. Nos intervenant-es désirent travailler en collaboration avec les autres acteurs-trices et ce, sans dédoubler les services. La concertation entre les différents-es intervenants-es au dossier est fortement recommandée.

COMMENT RÉFÉRER

SÉANCE D'INFORMATION

L'équipe interne du SRA du ROIL offre désormais des séances d'information tous les lundis, de 10h à 11h, à l'adresse suivante : 3550 Boul. Lévesque O, Laval, QC. H7V 1E8.

Ces rencontrent visent à présenter le projet SRA ainsi que les services qui y sont offerts. Nous vous encourageons à y diriger les personnes intéressées par le projet, leur présence témoignant souvent d'une réelle motivation.

Lors de ses séances, les intervenant.es pourront, si la personne répond aux critères d'admissibilité, compléter sur place le formulaire de référence et l'inscrire sur la liste d'attente.

Veuillez noter que le formulaire de référencement est à compléter par un organisme partenaire que dans les situations où la personne ne peut absolument pas se présenter pour rencontrer l'équipe au courant de l'une des séances du lundi ou dans le contexte où celle-ci serait définitivement exclue du Café de rue de Laval. Vous trouverez à la page suivante les démarches à suivre afin de compléter et acheminer un formulaire de référencement à la coordination.

DES QUESTIONS ?

Caroline Nantel, Coordonnatrice
450-490-7645 //coordination@leroil.ca

COMMENT RÉFÉRER

AVANT DE RÉFÉRER :

- Demander à la personne si elle a déjà participé au projet SRA, si oui, avec un-e intervenant-e de quel organisme?
- S'assurer que la personne est rejoignable (cellulaire ou courriel).
- S'assurer que la personne comprend bien le projet et désire un accompagnement dans sa stabilité résidentielle.
- Demander à la personne si elle est déjà en lien avec un organisme promoteur du projet SRA à Laval (voir liste à la page 2).
- S'assurer que la personne démontre assez d'autonomie pour développer une stabilité résidentielle seule à long terme;
- S'assurer que la personne est réellement parvenue à cette étape dans son cheminement: elle est motivée à s'investir dans un processus de réaffiliation sociale et de stabilité résidentielle.

ENVOYER UNE RÉFÉRENCE :

Compléter le formulaire de référence avec l'autorisation de divulgation des renseignements et l'envoyer par courriel à coordination@leroil.ca

La personne sera ajoutée sur notre liste d'attente. Les réponses aux formulaire de référence nous permettrons de la mettre en contact avec le ou la bon-ne intervenant-e SRA lorsque ce sera possible. **Durant l'attente,** il est fortement recommandé que la personne commence à **rassembler ses papiers importants** (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie, etc.) **et fasse ses impôts.**

La liste d'attente est mise à jour une fois par mois. Les intervenants-es SRA communiqueront avec l'intervenant-e de référence et avec la personne afin de :

- Confirmer l'inscription de la personne dans la liste d'attente du Projet SRA;
- Préciser certaines informations fournies dans la demande (au besoin);
- Demander des formulaires manquants (au besoin);
- Informera l'intervenant-e de référence si le participant n'est pas admissible.

Lors de la prise en charge, l'intervenant-e SRA peut demander une rencontre tripartite avec la personne de référence et le ou la participant-e pour éviter de dédoubler les services et les démarches entamées.

DES QUESTIONS ?

Caroline Nantel, Coordonnatrice
450-490-7645 // coordination@leroil.ca

Référence d'un partenaire

Projet régional de stabilité résidentielle avec accompagnement (Laval)

Date	Organisme	
Intervenant-e	Fonction	Téléphone
Nom de l'usager-ère	Prénom de l'usager-ère	
Âge	Téléphone*	Courriel*

Sexe : ○ Masculin ○ Féminin ○ Non binaire ○ Non identifié

Est-ce que la personne a un diagnostic de santé mentale?	OUI NON	A-t-elle un suivi?	OUI	NON
Est-ce que la personne a un diagnostic de santé physique?	OUI NON	A-t-elle un suivi?	OUI	NON
Est-ce que la personne a un problème de toxicomanie?	OUI NON	A-t-elle un suivi?	OUI	NON

Quel est le revenu mensuel de la personne? $ Sa provenance?

Organisme SRA fréquenté?

- ☐ Oasis
- ☐ Envolée
- ☐ Aviron
- ☐ Déclic Action
- ☐ Maison Dominique
- ☐ TRIL

Description brève de sa situation actuelle et de son instabilité résidentielle (depuis quand et éléments déclencheurs).

Commentaires de l'intervenant-e

*Il est obligatoire que la personne soit rejoignable par téléphone ou courriel.

AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS - PROJET SRA LAVAL

Je sousigné(e) _____comprends que pour favoriser une réponse optimale à mes besoins :

- Les intervenant.es doivent échanger des renseignements personnels à mon égard;
- Seuls les renseignements pertinents à l'orientation de l'intervention seront partagés. Ces renseignements feront l'objet de discussions au début et en cours de suivi. Je peux convenir, avec chacun des partenaires autorisés, quelles informations pourront être partagées;
- Je peux annuler en tout temps ce consentement en avisant verbalement ou par écrit un.e intervenant.e. Cette annulation n'exclue pas que je reçoive des services, mais elle pourrait limiter l'efficacité de l'intervention;
- L'échange d'informations se fera surtout verbalement et en toute confidentialité, dans le respect des lois et règlements en vigueur;
- Les seules informations écrites pouvant être distribuées aux partenaires autorisés sont :
 - les coordonnées des personnes concernées;
 - le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels que j'ai signé;
 - les documents relatifs à ma demande de services ou de logement;
 - le plan de services individualisé;
 - et au besoin, le compte-rendu de la réunion préparatoire à l'élaboration du plan de services individualisé;

Ces informations seront assujetties aux règles de conservation de dossiers et **le partage de tout autre document écrit devra faire l'objet d'une autorisation spécifique.** Les renseignements personnels seront accessibles aux établissements, organismes ou personnes suivants (*merci de bien vouloir apposer les initiales de la personne référée dans les cases indiquées*):

Établissements, organismes, personnes	Initiales	Établissements, organismes, personnes	Initiales
Comité clinique SRA (obligatoire)		Équipe Ancrage (obligatoire)	
CISSS :			
Centre de réadaptation en dépendance:		Autre:	

Je déclare :

- Avoir eu l'occasion de poser toutes mes questions sur la communication des renseignements personnels me concernant qu'on y a répondu à ma satisfaction;
- Avoir disposé du temps nécessaire pour prendre ma décision sur le consentement à l'échange d'informations;
- Être libre d'accepter la communication de renseignements personnels me concernant.

En conséquence, j'autorise la communication de renseignements personnels sur moi à partir de la date de signature de ce formulaire. **Cette entente sera valide pour deux ans.**

Signature du ou de la candidat.e Date

Signature de l'intervenant.e Date

PROJET SRA

QU'EST-CE QUE C'EST, EXACTEMENT ?



TOUS LES LUNDIS

10:00 À 11:00

AU REFUGE DE LAVAL

3550 Boulevard Lévesque O
Laval, QC H7V 1E8

NOUVEAUTÉS

PAJIC

ROYAL

